Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 056-215600313-20260409-D2026_0904_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
en exercice	23
présents	20
votants	23

L'an deux mille vingt-six , le 09 avril à 20 h 00
Le Conseil municipal de la commune de CAMORS appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagné selon des rapports subséquents et adressée au moins 3 jours avant la présente séance s'est réuni en session ordinaire, à la mairie Place de la Liberté sous la présidence de Mme Christelle JAFFRÉ DANET

Date de convocation : Le 02 avril 2026

Délibération n° 2026 –09/04- 02

Présents : - CADORET Philippe – FICHER Marie Berchmans – FRAVALO Romain - GUENNEC Corentin - GUEZENNEC Bruno– JEHANNO Séverine – LE GAL Barbara – LE GOLVAN Yannick – LE LOUER Patrick– LONGUEPÉ Romain – MANDOIS Alain - MARTIN Isabelle – MOUREAUD Carelle – PARQUIER Brianne – PETITEAU Denis - REPOSEUR Georges Henri – RUP JOLY Judikaëlle - SIMON Nadine – THOMAS David

Absents excusés ayant donné procurations : - BADOUAL Claudie à LE GAL Barbara, LE GRAS Jean-Marc à LE GOLVAN Yannick – LE MAREC Perrine à FRAVALO Romain

Secrétaire de séance :. MARTIN Isabelle
Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer

---

Adoption du relevé des décisions du Maire

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération n° 2026-21/03-05 en date du 21 mars 2026 donnant délégation du Conseil municipal au Maire,
Considérant que les décisions prises doivent faire l'objet d'un compte – rendu au Conseil municipal,
Madame Le Maire présente aux membres du conseil municipal les décisions suivantes prises dans le cadre de sa délégation et celle du précédent Maire, Monsieur JARNO:

N° décision	*Objet*	*Montant*
2026-17/02-07	Avenant n°1 au Marché de Travaux de restauration des extérieurs de l'église Saint-sané- Lot 03 « Couverture» - Entreprise SARL LE NEVEU	+ 11 207,50 € HT
2026-17/02-08	Avenant n°2 au Marché de Travaux de restauration des extérieurs de l'église Saint-sané- Lot 01 « Maçonnerie – Taille de pierre» - Entreprise MAISON GREVET	- 5 436,00 € HT
2026-17/02-09	Travaux d'élagage rue du vieux presbytère, parking du petit bois, allée du petit bois – Entreprise MTA	+ 2 640,00 € HT
2026-05/03-10	Acte spécial N°2 -Travaux de construction d'une maison de santé- Lot 06 « Serrurerie » - Déclaration d'un sous-traitant – Annule et remplace la décision 2025-11/12-66 (erreur entre le titulaire et le sous-traitant)	
2026-11/03-11	Avenant n°2 au marché de réhabilitation d'un restaurant scolaire- Marché d'assurance tous risques chantier avec la SMACL	+ 731,11 € HT
2026-19/03-12	Avenant n°2 au marché de réhabilitation d'un restaurant scolaire- Lot 01 « Terrassement-VRD-Paysage » Entreprise COLAS	+ 1 591,50 € HT

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture ou sous-préfecture le :
Publié ou Notifié

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 056-215600313-20260409-D2026_0904_02-DE

2026-19/03-13	Avenant n°3 au marché de réhabilitation d'un restaurant scolaire- Lot 01 « Terrassement-VRD- Paysage » Entreprise COLAS	+ 2 114,61 € HT
2026-20/03-14	Avenant n°1 au marché de construction d'une maison de santé- Lot 06 « Serrurerie » Entreprise BRETAGNE METAL	+ 1 169,00 € HT
2026-20/03-15	Avenant n°1 au marché de réhabilitation d'un restaurant scolaire- - Lot 07 « Menuiseries extérieures aluminium » Entreprise ALUMINIUM DE BRETAGNE	- 15 164,00 € HT
2026-20/03-16	Avenant n°2 au marché de réhabilitation d'un restaurant scolaire- - Lot 07 « Menuiseries extérieures aluminium » Entreprise ALUMINIUM DE BRETAGNE	+ 1 498,00 € HT
2026-25/03-17	-Travaux de réhabilitation d'un restaurant scolaire- Hors marché- Déclaration d'un sous-traitant de l'entreprise MOISAN Carrelage avec l'entreprise AN SOL	
2026-25/03-18	-Travaux de réhabilitation d'un restaurant scolaire- Hors marché- Déclaration d'un sous-traitant de l'entreprise MOISAN Carrelage avec l'entreprise B.O SOL	

Après avoir entendu l'exposé des décisions prises par le maire, au titre de sa délégation, les membres du conseil municipal en ont pris acte.

Pour extrait conforme
A CAMORS, le 09 avril 2026
Le Maire,

MAIRIE de CAMORS (Morbihan) 56

Christelle JAFFRÉ DANET

La Secrétaire,

Isabelle MARTIN

« La présente délibération peut être contestée devant le Tribunal administratif de RENNES, situé 3 contour de la Motte 35000 RENNES ☎02 23 21 28 28, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de la légalité »